

## La Roumanie :

## Un marché complexe qu'il vaut la peine de percer

La visite des 16 et 17 avril 1996 du premier ministre, M. Jean Chrétien, en Roumanie n'était pas seulement importante parce qu'elle coïncidait avec l'inauguration remarquée de l'unité I de la centrale nucléaire de Cernavoda, premier réacteur de conception occidentale utilisé en Europe de l'Est. Mais elle a également donné l'occasion au Premier ministre de cimenter les relations entre les deux pays et de démontrer qu'il appuie les entreprises canadiennes faisant des affaires en Roumanie.

## Intérêts en Roumanie

Les gens d'affaires du Canada s'intéressent de plus en plus à faire des affaires en Roumanie et à tirer profit des nombreux débouchés commerciaux et possibilités d'investir qu'offre ce pays.

La Roumanie a amorcé un processus de modernisation de ses lois sur l'investissement. Des lois rendant plus accessibles les secteurs du pétrole, des banques et des télécommunications ont été adoptées récemment ou ont atteint les derniers stades du processus d'approbation.

Le premier ministre Chrétien a profité de ses rencontres avec les Roumains pour accorder un appui de haut niveau aux efforts déployés par les entreprises canadiennes, et a demandé aux Roumains de faire preuve de souplesse lorsqu'il s'agit des projets des entreprises canadiennes.

## Développements commerciaux

En outre, la visite a été marquée par d'autres développements de nature commerciale.

Le Premier ministre a assisté à la signature d'un Accord sur la protection des investissements étrangers (APIE), qui signifie, haut et fort, que le Canada a des intérêts importants dans la région.

Le Premier ministre était également présent lors de la cérémonie de livraison du premier avion de Bombardier à la nouvelle société aérienne privée DAC AIR de Roumanie.

Le réacteur CANDU-6, construit sous la direction d'Énergie atomique du Canada Limitée, montre qu'en

Voir page 5 — Un marché

## Le Canada et la Roumanie signent un accord sur l'investissement

L'ambassadeur du Canada à Bucarest, M. Gilles Duguay, et le ministre des Finances de Roumanie, M. Florin Georgescu, ont signé un Accord sur la promotion et la protection des investissements étrangers (APPIE) durant la visite du premier ministre Chrétien à Bucarest le 17 avril 1996.

L'accord, élément clé de la visite, vise à faciliter la circulation des investissements, entre les deux pays.

Lorsque l'APPIE sera en vigueur, les gens d'affaires du Canada pourront, avec plus de confiance, profiter des possibilités d'investissement en Roumanie et pourront compter sur la protection accrue des investissements garantie par l'APPIE. Il s'agit maintenant d'appliquer l'APPIE et d'informer de ses dispositions les sociétés et les investisseurs clés du Canada. L'accord devrait atténuer le risque non commercial que courent les sociétés canadiennes qui investissent en Roumanie.

Les APPIE sont des accords bilatéraux réciproques qui assurent la promotion et la protection des investissements étrangers en appliquant des droits et des obligations exécutoires concernant, entre autres, le traitement national, le traitement de la nation la plus favorisée, l'expropriation, les transferts de fonds, les mesures d'investissement lié au commerce, la transparence et le règlement de différends entre un investisseur et un État, et entre deux États.

Le Canada est le douzième plus important investisseur en Roumanie et l'investissement direct canadien, évalué actuellement à

42,8 millions de \$, devrait augmenter sensiblement en raison de l'accord.

Les investisseurs canadiens, dont Bombardier, Pratt et Whitney et Nortel, œuvrent dans les secteurs des transports, de l'énergie et des télécommunications.

Le Canada a déjà conclu, il y a plusieurs années, des APPIE avec, par exemple, la Hongrie, la Pologne, la République tchèque et l'Argentine. L'accord entre le Canada et la Roumanie s'inspire du nouveau modèle qu'utilise le Canada et qui incorpore des dispositions importantes du chapitre de l'ALENA sur les investissements; aux termes de cet accord, la Roumanie a pris des engagements beaucoup plus importants en matière de protection des investissements.

Des accords inspirés du nouveau modèle ont également été signés avec l'Ukraine, la Lettonie, Trinité-et-Tobago, les Philippines, l'Afrique du Sud et l'Équateur.

Amorcées, en 1994, sur la base du nouveau modèle, des négociations sont en cours avec plusieurs partenaires économiques clés, dont la Chine, l'Inde, l'Indonésie et la Colombie, où le Canada a déjà investi beaucoup et où il pourrait investir encore plus.

Pour plus d'information sur l'APPIE (ou d'autres accords) conclus entre le Canada et la Roumanie, communiquer avec Mme Diane Harper, Direction générale de la politique économique, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, Ottawa, tél. : (613) 992-0326; fax : (613) 944-0679.

## La Roumanie :

## Un marché complexe qu'il vaut la peine de percer

(Suite de la page 4)

faisant appel à la technologie des réacteurs nucléaires mise au point en Occident, l'énergie nucléaire sans risque peut s'implanter en Europe de l'Est.

Le genre de coopération qui a abouti à la cérémonie d'inauguration de l'unité I de Cernavoda pourrait inciter d'autres pays de l'Europe de l'Est à considérer sérieusement que le Canada est une source d'énergie sûre, efficace et propre et qu'ils peuvent s'associer à lui en toute quiétude dans le développement de l'énergie nucléaire.

## Relations commerciales Roumanie-Canada

La Roumanie, qui compte 22,8 millions d'habitants et qui couvre une superficie de 237 500 km<sup>2</sup> est, après la Russie et la Pologne, le plus important partenaire commercial du Canada en Europe de l'Est.

En 1993, la valeur du commerce entre le Canada et la Roumanie a atteint 86 millions de \$; elle a augmenté considérablement en 1994 pour s'établir à 124 millions, mais a reculé en 1995 (81,2 millions).

En 1995, les importations de la République de Roumanie en provenance du Canada — surtout des médicaments, du minerai et du matériel de centrale nucléaire — ont atteint 21,4 millions de \$.

En 1995, les exportations roumaines vers le Canada — principalement des vêtements, des machines et des tissus — s'élevaient à 59,8 millions de \$, soit 18 % de moins que les exportations roumaines de 72,9 millions vers le Canada en 1994.

Des débouchés importants exis-

tent ou sont en train de prendre forme en Roumanie, dans les secteurs suivants : projets énergétiques (unité II de Cernavoda et valorisations par procédé ther-

*Le premier ministre Chrétien a profité de ses rencontres avec les Roumains pour accorder un appui de haut niveau aux efforts déployés par les entreprises canadiennes, et a demandé aux Roumains de faire preuve de souplesse lorsqu'il s'agit des projets des entreprises canadiennes.*

mique), pétrole et gaz (restructuration des installations existantes et nouveaux projets d'exploration), transports (aéronefs, modernisation des aéroports et restructuration du réseau ferroviaire), télécommunica-

tions et technologies de l'information, construction et matériaux de construction, protection de l'environnement et réduction de la pollution, machines aratoires et technologie de transformation des aliments.

Depuis 1989, des sociétés canadiennes ont investi plus de 60 millions de \$ en Roumanie et y ont établi plus de 400 coentreprises.

## Personne-ressource

Pour obtenir plus d'information sur le commerce Canada-Roumanie, communiquer avec M. Drew McVey, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, Ottawa, tél. : (613) 992-6902.

## Le PREE en Roumanie

Le Programme Renaissance Europe de l'Est (PREE) a été créé en 1990 pour aider les sociétés canadiennes à percer les nouveaux marchés en expansion de l'Europe centrale, de l'Europe de l'Est et de l'ancienne Union soviétique.

Grâce à l'investissement en participation des sociétés canadiennes dans ces pays, et grâce également au transfert technologique et à l'introduction des pratiques commerciales occidentales, ces pays sont mieux en mesure d'effectuer une transition vers l'économie de marché.

Le PREE est un programme à coûts partagés, et la contribution maximale est de 100 000 \$ par projet.

A ce jour, 33 projets, d'une valeur totale de 1 290 833 \$, ont été approuvés en Roumanie dans le cadre du PREE. Les gens d'affaires ont surtout manifesté de l'intérêt dans les secteurs de la construction (8 projets), du pétrole et du gaz (4 projets) et de la haute technologie (6 projets). Les projets entrepris en Roumanie affichent un taux de réussite d'environ 75 %.

Pour plus d'information sur le Programme Renaissance Europe de l'Est, tel qu'il est appliqué en Roumanie, communiquer avec M. Jan Sczaghino, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, Ottawa, tél. : (613) 996-0101, fax : (613) 995-8783.